

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT-YON

Adoption du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal du 23 novembre 2018, une enquête publique aura lieu en mairie de SAINT-YON, du **vendredi 14 décembre 2018 au mardi 15 janvier 2019 inclus**, concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté par le Conseil municipal du 26 juin 2018, en remplacement du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie pendant la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

- les mardis et jeudis de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 00 à 17h 00
- le samedi de 9h 00 à 12h 00

et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, domicilié en mairie de SAINT-YON, qui les annexera au registre. Elles pourront être également déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse mail plusaintyon@gmail.com

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de SAINT-YON.

Monsieur Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, Proviseur de lycée en retraite, commissaire-enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, siègera à la mairie où toutes observations devront lui être adressées. Le dossier du PLU et les avis des Personnes Publiques Associées sont consultables sur le site internet de la mairie : www.saint-yon.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- Le vendredi 14 décembre 2018 de 9h 00 à 12h 00
- Le samedi 22 décembre 2018 de 9h 00 à 12h 00
- Le mercredi 10 janvier 2019 de 14h 00 à 17h 00
- Le lundi 15 janvier 2019 de 14h 00 à 17h 00

Le public pourra venir présenter ses observations au commissaire-enquêteur au cours de ces permanences.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre, établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces au Maire dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur Le Préfet du Département de l'Essonne et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus en mairie à la disposition du public. Ils seront également publiés sur le site Internet de la mairie : www.saint-yon.fr

Après la procédure d'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de la commune de SAINT-YON.

Le responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme est la commune de SAINT-YON, représentée par Monsieur le Maire, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Le Maire,
Alexandre TOUZET